Image not found or type unknown

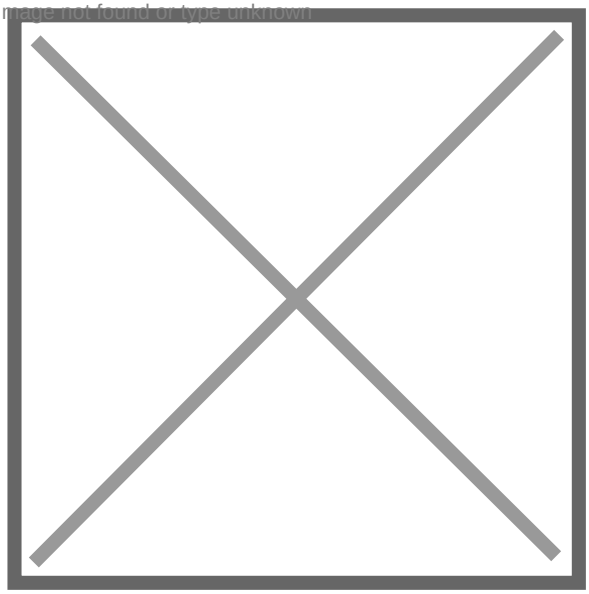

Reprise âpres accident du travaille sans visite médicale

Par **Thomas91**, le **03/09/2013** à **09:44**

Bonjour ,

J'ai un petit soucis , je me suis blessé au dos a mon travaille le 11 juin 2013 , j'ai était en arrêt jusqu'au 31 août j'ai donc repris le 1 septembre 2013 .
J'ai directement était dans le bureau du directeur pour lui dire qu'il faillait qu'il me fasse ma visite de reprise , il m'a dit qu'il prenait rendez vous et qu'il me tenait au courant ce que j'aimerai savoir as t'il le droit de me faire travailler tant que je n'ai pas eu ma reprise ? Surtout que je ne suis pas a mon poste il me fait passer le balai dans la cour de l'entreprise et mettre du bois a la poubelle .
Que ce passe t'il si je me reblesse car je fait un travaille ou je morte des charge lourde ? Suis je en tord ? Ou es t'il en tord ?
Une dernière question quel recours puis je avoir si il veux me licencier ?

Merci d'avance de vos réponse .

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés